

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRUCTI ACTIONS EUROPE

FIA de droit français

Code ISIN : FR0000436065

Société de gestion : Ostrum Asset Management (Groupe BPCE)

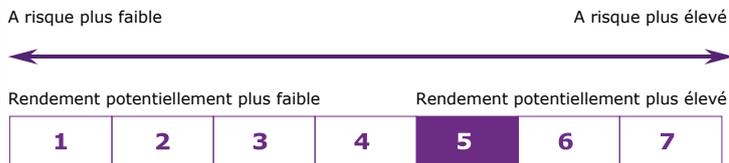
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le fonds est nourricier de la part F de l'OPCVM SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES. L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de son OPCVM maître. La performance du fonds sera inférieure à celle du maître, du fait notamment des frais de gestion propres au nourricier. *L'objectif de gestion du maître consiste à réaliser une performance supérieure à l'indice Stoxx Europe 600 libellé en euro (dividendes nets réinvestis), sur un horizon de placement recommandé de 5 ans minimum grâce à une sélection de titres quantitative.*
- Le fonds est investi dans son maître à hauteur minimum de 85% de son actif net. La politique d'investissement de cet OPCVM maître consiste dans un premier temps à filtrer l'univers d'investissement selon 4 thématiques : momentum de prix (titres présentant le meilleur parcours boursier), value (titres faiblement valorisés), faible volatilité (titres les moins volatiles) et petites capitalisations (titres à faible capitalisation boursière).
Dans un second temps, le processus de gestion dissocie la thématique momentum des 3 autres en créant d'une part, un panier d'actions dit "comportemental" mis à jour mensuellement et d'autre part, un panier d'actions dit "structurel", construits et mis à jour trimestriellement.
Enfin, la politique d'investissement consiste à arbitrer ces deux paniers en surpondérant l'un par rapport à l'autre, de façon à jouer avec leur complémentarité dans le temps et de chercher à délivrer une surperformance par rapport à l'indice, quelles que soient les conditions de marché, si les anticipations du gérant s'avèrent exactes.

Ce FIA a pour classification AMF : Actions internationales.

- Le portefeuille du maître sera exposé en permanence à hauteur de 90% minimum de l'actif net sur le marché d'actions définis ci-après.
Il sera également exposé dans la limite de 25% maximum de l'actif net aux petites et moyennes capitalisations.
- Il est investi en actions et autres titres du capital de sociétés de l'Europe géographique. Etant éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA), l'OPCVM détient en permanence au moins 75% de son actif en titres éligibles au PEA (Actions, OPCVM/FIA actions...). L'actif de l'OPCVM peut également détenir en direct ou via des OPCVM/FIA jusqu'à 10% d'obligations, de titres de créances, et instruments monétaires libellés en euro d'émetteurs publics ou privés d'un pays de l'OCDE.*
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, ainsi que pour gérer, couvrir et/ou faire des arbitrages sur les marchés actions et devises, et pour exposer ou couvrir l'OPCVM à la volatilité des marchés actions et devises. Le gérant pourra réaliser des opérations sur devises pour couvrir ses actifs. Le niveau d'exposition du portefeuille de l'OPCVM aux titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro est compris en 0% et 100% de l'actif.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	2,12%
----------------	-------

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

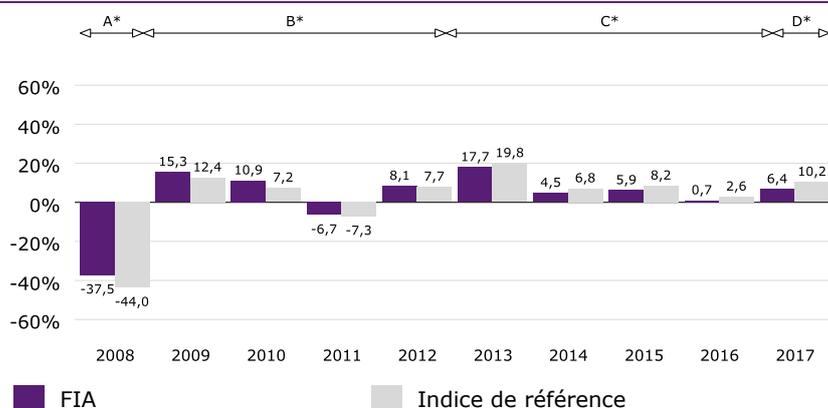
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ostrum.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.

■ **Année de création du FIA : 1999.**

■ **Devise : Euro.**

A*: Indice Actions Européennes représentatif des valeurs de croissance (indice MSCI Europe Croissance) jusqu'au 27/11/2008. Les performances ne tiennent pas compte des revenus distribués.

B*: Indice Actions Européennes représentatif des valeurs des secteurs Télécommunications, Médias et Technologies (indice Cycléo Europe TMT) à partir du 28/11/2008. Les performances de l'indice ne tiennent pas compte des revenus distribués.

C*: Un indice Actions Européennes tous secteurs confondus à partir du 30/11/2012. Les performances de l'indice sont calculées dividendes net réinvestis.

D*: A compter du 07/03/2017, modification de la stratégie d'investissement. A compter du 16/05/2017, l'indice de référence devient le Stoxx Europe 600 DNR (auparavant MSCI Europe DNR).

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : OSTRUM ASSET MANAGEMENT – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.ostrum.com.
- La responsabilité de Ostrum Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.